



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er septembre 2023



Que l'interdiction du port des abayas et qamis n'occulte pas tous les problèmes de la rentrée

Face à la montée en puissance des questionnements des chefs d'établissement, le gouvernement a décidé de statuer sur le port de l'abaya et du qamis dans les établissements scolaires.

Loin de toute position politicienne précipitée, clivant encore davantage un débat public à vif, la FCPE réaffirme une position claire reposant sur une stricte analyse des faits au regard de ses principes laïques et des valeurs de la République.

Pour la FCPE, la loi de 2004 est très explicite sur les motifs d'atteinte à la neutralité religieuse de l'école publique. Elle expose parfaitement qu'un vêtement ou un accessoire vestimentaire ne peut devenir un signe d'identification à une religion. Une tenue adoptée et portée comme signe de reconnaissance par des croyants, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs, musulmans ou bouddhistes... brise de fait le principe de neutralité religieuse de l'école publique et doit en conséquence être proscrite. Ce principe protège et libère les filles comme les garçons lorsque cela est nécessaire des pressions de la communauté, de la famille ou des amis. Aussi, un vêtement ou accessoire qui affiche ostensiblement l'appartenance à une religion quelle qu'elle soit, dans l'enceinte de l'école publique et ne peut donc être accepté.

Au-delà de la décision gouvernementale dont nous prenons acte, il faut s'interroger collectivement sur ce qui oblige une nouvelle fois les pouvoirs publics à devoir expliciter les principes de la loi de 2004. La FCPE demande que la laïcité soit expliquée, animée pour être comprise au quotidien de toutes et tous. Il faut réaffirmer auprès des élèves et de leurs familles le principe de neutralité de l'école publique qui protège d'abord avant de contraindre.

Aujourd'hui, comme demain, conformément à la loi, le dialogue et la pédagogie doivent toujours prévaloir lorsqu'une situation pouvant porter atteinte à la laïcité se pose dans un établissement.

Ce débat ne doit pas faire oublier les inquiétudes qui sont les nôtres à la veille de la rentrée scolaire où nous savons déjà que 1 500 postes sont supprimés. Par ailleurs, faute de candidats aux concours, 2 395 postes ne sont pas pourvus dès le début de cette année scolaire. Ces postes vont être (ou non) remplacés par des contractuels formés a minima au métier

d'enseignant.

Ce débat ne doit pas occulter les questions liées au manque de personnels de direction, d'AESH, d'infirmières (...) ou la priorité à donner à la lutte contre le harcèlement, aux effectifs surchargés des classes, à la lutte contre le décrochage scolaire, aux milliers d'enfants sans toit. Les préoccupations des parents, c'est aussi l'école inclusive qui reste une promesse non tenue pour beaucoup d'enfants en situation de handicap, l'inflation qui touche les familles au quotidien, les lycéens sans affectation. Les récentes annonces sur la réforme du bac posent beaucoup de nouvelles questions qui attendent des réponses pratiques (calendrier et nature des notes prises en compte dans Parcoursup, baisse de la pression du contrôle continu...).

La FCPE reste mobilisée pour défendre une école publique de la première chance avec les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions et à l'animation des valeurs de la République !

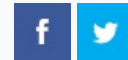
À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)